

3B COOP

Société Coopérative Artisanale à capital variable – SARL

*

LES HAUTES MARLHES – 3470 CHEMIN DE BRAMEFAIM
26300 ALIXAN

RCS ROMANS 889 921 334

PROCES-VERBAL

Assemblée Générale des associés du 18/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 18/06/2026 à 11 heures 30, les associés de la Société Coopérative Artisanale à capital variable et à responsabilité limitée « **3B COOP** », se sont réunis au siège social, en assemblée générale des associés, sur convocation de la gérance par lettre recommandée.

Etaient présents ou représentés :

- *La SAS 3B CONSTRUCTION, représentée par son président Monsieur Brice REYNAUD ;*
- *La SAS R-ISOLATION, représentée par son Président, Monsieur Brice ROLLAND ;*
- *La SAS LACHARNAY ET FILS, représentée par la SARL HOLDING LACHARNAY, elle-même représentée par son Gérant Monsieur Quentin LACHARNAY ;*
- *L'EI SEVAK BABAKHANYAN, représentée par son Exploitant, Monsieur Sevak BABAKHANYAN ;*
- *La SAS TOITURES DAUPHINOISES, représentée par son Président, Monsieur Jeremy MARRAS ;*
- *La SAS ALU GOUTIERE représentée par sa Présidente, Madame Daisy CHIRON ;*
- *La SARL DUVERT DEMOLITION, représentée par son Gérant, Monsieur Philippe DUVERT ;*
- *La SASU ADIL CHARPENTE, représentée par son Président, Monsieur Adil OUARHI ;*

Etaient absentes et non représentées :

- *La SASU TANRIVERDI, représentée par son Président, Monsieur Mehmet TANRIVERDI ;*
- *L'EURL ROMAIN ELEC, représentée par son Gérant, Monsieur Romain MULLER ;*
- *L'EI MAROUANE KAHLAOUI représentée par son Exploitant, Monsieur Marouane KAHLAOUI ;*
- *La SAS YK-MO PROJECTS, représentée par son Président, Monsieur Kanber YILMAZ.*
- *La SAR TNC, représentée par son Gérant, Monsieur Ohannes CHAHINIAN*
- *La SASU RHONE ALPES PLOMBERIE CHAUFFAGE, représentée par son Président, Monsieur Mehmet TANRIVERDI ;*

Etaient invités et présents :

- RAS

L'assemblée est présidée par Monsieur REYNAUD gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés représentent plus de la moitié des associés inscrits au jour de la convocation de l'assemblée et qu'en conséquence l'assemblée réunissant le quorum requis peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les récépissés des lettres recommandées de convocation,
- Les pouvoirs,
- Le rapport de la gérance,
- Le rapport spécial de gestion,
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et annexes,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée,
- Les statuts et le règlement intérieur.

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2025 ;
- Rapport spécial du gérant sur les conventions passées entre la société et l'un de ses gérants ou associés ;
- Approbation des comptes, du rapport de gestion et du rapport spécial de la gérance ;
- Quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Agrément, retrait et exclusion d'associé ;
- Constat de la variation de capital ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis lecture est donnée du rapport de gestion et du rapport spécial la gérance.

La discussion est ouverte et les différents points de l'ordre débattus, notamment :

RAS

Plus personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée des associés donne acte à la gérance de ce que les dispositions concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et, notamment, de la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par la gérance et du rapport spécial, approuve lesdits rapports ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos au 31/12/2025, tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat excédentaire de : **4 789 €**.

L'assemblée des associés approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée des associés donne quitus entier à Monsieur Brice REYNAUD de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée des associés donne quitus entier à Monsieur Quentin LACHARNAY de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée des associés donne quitus entier à Madame Daisy CHIRON de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés approuve la proposition des cogérants en ce qui concerne l'affectation du résultat. En conséquence, l'assemblée des associés décide d'affecter le résultat excédentaire de **4 789 €**, comprenant la perte réalisée avec les TNA pour un montant de **1 457 €**, de la manière suivante :

- a) Au compte de réserve TNA : - **1 457 €**,
- b) Au compte de réserve « *Compte Spécial Indisponible* » : **936.90 €** (15% de 6 246 €),
- c) Le solde, soit **5 309.10 €** sera réparti entre les associés à titre de ristourne, au prorata de l'activité réalisée avec la Coopérative.

La répartition de l'excédent est détaillée dans les documents en annexe.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés décide, après l'accord pris individuellement par chacun des associés, de mettre la quote-part de la ristourne attribuée à chaque associé, en comptes courants d'associés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés ratifie, au jour de la présente Assemblée Générale, l'agrément à titre probatoire donné à la **SAS YK-MO PROJECTS**, représentée par son Président, Monsieur Kanber YILMAZ, ayant pour activité les travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment, sise 17 rue de la Luire 26320 SAINT-MARCEL-LES-VALENCE, immatriculée au RNE sous le n° 988842415 (Nature de l'activité : Artisanale règlementée – 1^{ère} catégorie), Code APE / NAF : 4399C

La SAS YK-MO PROJECTS a 15 parts sociales de 18 € chacune, soit 270 €, entièrement libérées à la souscription.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés approuve l'exclusion de l'**EURL T.N.C**, représentée par son Gérant, Monsieur Ohannes CHAHINIAN, à compter de ce jour, suite à son absence de participation à la vie de la Coopérative et à la réalisation de ses chantiers.

L'EURL T.N.C sera remboursée de ses parts sociales et des sommes présentes en compte courant d'associés conformément aux dispositions statutaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés approuve l'exclusion de la **SASU RHONE ALPES PLOMBERIE CHAUFFAGE**, représentée par son Président, Monsieur Mehmet TANRIVERDI, à compter de ce jour, suite à son absence de participation à la vie de la Coopérative et à la réalisation de ses chantiers.

La SASU RHONE ALPES PLOMBERIE CHAUFFAGE sera remboursée de ses parts sociales et des sommes présentes en compte courant d'associés conformément aux dispositions statutaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés approuve l'exclusion de l'**EURL ROMAIN ELEC**, représentée par son Gérant, Monsieur Romain MULLER, à compter de ce jour, suite à son absence de participation à la vie de la Coopérative et à la réalisation de ses chantiers.

L'**EURL ROMAIN ELEC** sera remboursée de ses parts sociales et des sommes présentes en compte courant d'associés conformément aux dispositions statutaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés approuve l'exclusion de fait de la **SASU KAMO**, représentée par son Président, Monsieur Ali ARSLANTAS, à la suite de sa fermeture au 22/12/2025.

La SASU KAMO sera remboursée de ses parts sociales et des sommes présentes en compte courant d'associés conformément aux dispositions statutaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée des associés prend acte du montant du capital social de la Coopérative de **3 510 €** à la clôture de l'exercice au 31/12/2025 (et non 3 780 € comme indiqué au bilan : l'exclusion de fait de la SASU KAMO au 22/12/2025, à la suite de sa fermeture, n'ayant pas été prise en compte). Au 31/12/2024, le capital social de la Coopérative était de 3 780 €.

Le capital social enregistre une variation de **270 €**.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DERNIERE RESOLUTION

L'assemblée des associés donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités légales et réglementaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

✍

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérance.

La Gérance

3B COOP
545, Route de la Correspondance
26300 ALIXAN
Siret : 889 921 334 00013 - APE : 4120A
S.C.R.L. au capital de 3 780€



3B COOP

3470 CHEMIN DE BRAMEFAIM
LES HAUTS MARLHES
26300 ALIXAN

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Certifié conforme, le 24/06/2026

3B COOP
3470, Chemin de Bramefaim
Lieu dit les Hauts Marlhes
26300 ALIXAN
Siret : 889 921 334 00013 - APE : 4120A
S.C.R.L. au capital de 3750€

3B COOP
3470 CHEMIN DE BRAMEFAIM
LES HAUTS MARLHES
26300 ALIXAN

COMPTES ANNUELS au 31/12/2025

	Pages
- Bilan Actif - Passif Liasses 2050 2051	1 et 2
- Compte de résultat Liasses 2052 2053	3 et 4
- Annexes fiscales	5 à 9
- Annexe ANC 2022-06	10 à 16

E3C CONSULTING
38 Rue Paul Henri Spaak

26000 VALENCE
04 75 59 47 33

3B COOP
3470, Chemin de Bramefaim
Lieu dit les Hauts Marlhes
26300 ALIXAN
Siret: 889 921 334 0013 - APE : 4120A
S.C.R.L au capital de 3750€

Désignation de l'entreprise : 3B COOP		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 3470 CHEMIN DE BRAMEFAIM		26300 ALIXAN	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 8899213340013		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 31122025	
		N-1 31122024	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		AV	
Participations		CS	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt (IV)		CW	
Primes de remboursement des emprunts (V)		CM	
Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	
		3B COOP	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3470, Chemin de Bramefaïm
Lieu dit les hautes Marlihes
26300 ALIXAN
Siret : 889 921 334 00013 - APE : 4120A
S.C.R.L. au capital de 3780€

Désignation de l'entreprise : 3B COOP

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :3.....780.....)	DA	3 780	3 780
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	3 120	1 249
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	4 789	2 179
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	11 689	7 207
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	801	1 287
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	479 036	487 621
	Dettes fiscales et sociales	DY	78 438	62 829
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	21 008	29 905
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	483 515	797 513
	TOTAL (IV)	EC	1 062 799	1 379 154
	Écarts de conversion passif * et différence d'évaluation (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 074 488	1 386 362
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 062 799	1 379 154
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3B COOP

3470, Chemin de Bramefain

Lieu dit les Hautes Marthes

26300 ALIXAN

Siret: 889 921 334 00013 - APE : 4120A

S.C.R.L. au capital de 3780€

En Euros.

Désignation de l'entreprise : 3B C00P										Néant			*
			Exercice N						Exercice (N-1)				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC							
	Production vendue	FD		FE		FF							
		Services*	FG	1 676 879	FH		FI	1 676 879	3 073 098				
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 676 879	FK		FL	1 676 879	3 073 098					
	Production stockée*					FM							
	Production immobilisée*					FN							
	Subventions d'exploitation					FO							
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)					FP							
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles					F1							
	Autres produits (1) (11)					FQ	5 543	1 532					
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)					FR	1 682 422	3 074 630					
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS						
Variation de stock (marchandises)*					FT								
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU								
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV								
Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 669 869	3 067 056						
Impôts, taxes et versements assimilés*					FX								
Salaires et traitements*					FY								
Cotisations sociales (10)					FZ								
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immo.	- dotations aux amortissements* (14)				GA	1 296					
			- dotations aux dépréciations				GB						
		Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*					GC	3 042					
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					G1								
Autres charges (12)					GE	2	43						
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)					GF	1 674 208	3 067 099						
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	8 214	7 531						
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH							
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI							
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ							
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK							
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL							
	Reprises sur dépréciations					GM							
	Différences positives de change					GN							
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO							
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2							
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)					GP							
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ							
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 425	4 204					
	Différences négatives de change					GS							
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3							
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT							
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)					GU	3 425	4 204					
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	3 425	4 204					
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	4 789	3 327						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 3B COOP										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
Produits exceptionnels (7) (VII)										HD			
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter- 7) (VIII)										HH		827	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI		827	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices *										HK		321	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1 682 422	3 074 630	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1 677 633	3 072 452	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	4 789	2 179	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières								HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG		
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *								HP		
			- Crédit bail immobilier								HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1H			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								1J			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1K			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)								A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles								A8			
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite								A11			
		dont cotisations Madelin								A10			
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)								HS				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)										Exercice N		
											Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N		
											Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

31/12/2025

3B COOP
3470, Chemin de Bramefaim
Lieu dit les hautes Marlihes
26300 ALIXAN
Siret : 889 921 334 00013 - APE : 4120A
S.C.R.L au capital de 3780€

CA18 - DETAIL DES CHARGES A PAYER

Désignation de l'entreprise : 3B C00P

31/12/2025

[illegible]

3B COOP
3470, Chemin de Bramefaim
Lieu dit les hautes Marhes
26300 AUXAN
Siret: 889 921 334 00013 - APE : 4120A
S.C.R.L. au capital de 3780€

31/12/2025

3B COOP
3470, Chemin de Brametalm
Lieu dit les Jacques-Mardes
26300 ALIXAN
Siret: 889 921 334 00013 - APE: 4120A
S.C.R.L au capital de 3780€

31/12/2025

3B COOP
3470, Chemin de Bramefaïm
Lieu dit les hautes Marlihes
26300 ALIXAN
Siret: 889 921 334 00013 - APE: 4120A
S.C.R.L au capital de 3780€

31/12/2025

3B COOP
3470, Chemin de Bramefaïm
Lieu dit les hautes Marhes
26300 ALIXAN
Siret : 889 921 334 00013 - APE : 4120A
S.C.R.L au capital de 3780€

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.

La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Liste des principales méthodes

- Le chiffre d'affaires relatif aux contrats à long terme est reconnu selon la **méthode à l'achèvement**, conformément à l'article **622-2 du PCG**.

Événements post-clôture

Les événements post-clôture ont été analysés et aucun fait significatif nécessitant ajustement ou information complémentaire n'a été identifié.

Informations significatives

L'examen des éléments nécessaires à l'établissement de l'annexe, conformément à l'article 831-1, n'a révélé aucune information d'importance significative susceptible d'influencer l'appréciation de la situation patrimoniale, financière ou du résultat de l'exercice. Aucun fait ou élément particulier ne nécessite donc une mention complémentaire.

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements, aménagements divers		19 190		19 190
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	3 000			3 000
TOTAL GENERAL	3 000	19 190		22 190

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements, aménagements divers		1 296		1 296
TOTAL GENERAL		1 296		1 296

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement*	Mode d'amortissement
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Installations générales, agencements, aménagements divers	10 ans	Linéaire

Etat des dépréciations

	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients		3 042			3 042
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL		3 042			3 042

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

Etat des échéances des créances

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 000		3 000
Autres créances clients	351 981	351 981	
Impôts sur les bénéfices	320	320	
Taxe sur la valeur ajoutée	73 995	73 995	
Débiteurs divers	31 655	31 655	
Charges constatées d'avance	386 220	386 220	
TOTAL	847 171	844 171	3 000

- PRÉCISIONS SUR CERTAINS POSTES D'ACTIF -

(Art. 832-10)

Des précisions sont apportées dans l'annexe sur la nature et le rythme de reprise en résultat de certains éléments

	Nature	Rythme de reprise en résultat
Charges constatées d'avance	CHANTIERS A L'ACHEVEMENT	MENSUEL
	ASSURANCES	MENSUEL

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

Actions / parts sociales	Valeurs nominales en euros	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
Parts de la coopérative	18. 00	210			210

Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie

	Nombre d'actions / parts sociales	Valeur nominale	Commentaires/Droits conférés
Parts de coopérative	210	18	
TOTAL	210		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	3 780			
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	1 249	1 872		
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	2 179	1 872 -	2 179	
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres	7 207	0 -	2 179	

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				3 780
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				3 120
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice		4 789		4 789
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres		4 789		11 689

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	8 0 1	8 0 1		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 7 9 0 3 6	4 7 9 0 3 6		
Taxe sur la valeur ajoutée	7 8 4 3 8	7 8 4 3 8		
Autres dettes	2 1 0 0 8	2 1 0 0 8		
Produits constatés d'avance	4 8 3 5 1 5	4 8 3 5 1 5		
TOTAL	1 0 6 2 7 9 9	1 0 6 2 7 9 9		

- PRÉCISIONS SUR CERTAINS POSTES DE PASSIF -

(Art. 832-17)

Des précisions sont apportées dans l'annexe sur la nature et le rythme de reprise en résultat de certains éléments

	Nature	Rythme de reprise en résultat
Produits constatés d'avance	CHANTIERS LIES A L'ACHEVEMENT	MENSUEL

- PRÉCISIONS RELATIVES À CERTAINS ÉLÉMENTS -

(Art. 832-19)

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	3 1 6 5 5
TOTAL	3 1 6 5 5

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 0 1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 0 9 3 2 6
Autres dettes	1 8 5 4 1
TOTAL	2 2 8 6 6 8

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025